

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

COMMUNE DE MURATO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

Délibération
DL-2026-43

Objet : **Fixation des tarifs
de la régie de l'église St-
Michel pour l'année 2026**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	13

PRESENTS (13) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANCILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas.

ABSENTS REPRESENTES (2) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par BIAGGI Emmanuelle.

* * * * *

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260417-DL-2026-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Il est rappelé que, par délibération en date du 31 mars 2023, la commune a institué un droit d'entrée pour la visite de l'église Saint-Michel.

Ce dispositif constitue désormais un levier incontournable pour les recettes de la commune. Il permet de générer des ressources dédiées à la valorisation du site, lesquelles sont réinvesties afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de contribuer à l'entretien et à la préservation de cet édifice patrimonial majeur.

L'église Saint-Michel est ouverte tous les jours de début mai jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle accueille, sur cette période, environ 22 000 visiteurs, ce qui en fait incontestablement l'un des monuments les plus visités de la région.

La fréquentation du site confirme ainsi l'intérêt croissant des visiteurs pour ce monument, confortant la pertinence du dispositif mis en place.

La régie permet également de structurer l'offre touristique autour de visites libres ou guidées, ainsi que de développer une offre de produits dérivés participant à la promotion de l'église et du territoire communal.

Dans ce contexte, il convient, comme chaque année, de procéder à la fixation des tarifs applicables pour la saison 2026, afin d'assurer une gestion cohérente du service, de tenir compte de l'évolution des coûts et de maintenir une offre accessible.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré**

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

⇒ **FIXE** les tarifs de la régie de l'église St-Michel pour l'année 2026 tels que présentés en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**

Le Maire
M. Claude FLORI



ANNEXE
 Tarifs de la régie de l'église St-Michel pour l'année 2026

TARIFS DE VISITE

Offre	Conditions particulières	Groupe de tarification	Prix unitaire
Visite libre		Tarif plein	2,00 €
		Gratuité	-
Visite avec audioguide	Droit d'entrée 2€ + Location audioguide 3€	Tarif plein	5,00 €
Visite groupes touristiques	Gratuité pour guide et chauffeur	Tarif plein	2,00 €
Visite guidée Eglise St-Michel		Tarif plein	7,00 €
		Tarif groupe	5,00 €
Visite guidée Eglise St-Michel + Village de Murato		Tarif plein	12,00 €
		Tarif groupe	10,00 €

- **Tarif plein** : Adultes.
- **Tarif groupe** : A partir de 12 personnes.
- **Gratuité** : Jeunes -12 ans révolus, résident de la commune, personne à mobilité réduite + 1 accompagnateur.

TARIFS PRODUITS DERIVES

Carte postale		Porte-clé	
Carte postale classique	0,50 €	Porte-clé photo	3,00 €
	1,00 € les 3 unités		
Carte postale revendeur	3,00 €	Porte-clé 3D.....	3,00 €
Divers			
Brochure	2,00 €	Médaille	3,00 €
Magnet	2,00 €	Tote-bag	5,00 €
Autocollant	1,00 €	Mug	10,00 €
Casquette	12,00 €		

TARIFS PRIVATISATION

Offre	Groupe de tarification	Prix
Privatisation de l'enceinte pour un évènement privé : mariage, baptême, anniversaire ...	Standard	300,00 €
	Résident	100,00 €
Privatisation de l'enceinte pour un évènement professionnel ou artistique		Sur devis

- **Standard** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions extérieures à la commune.

- **Résident** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions ayant un lien avec la commune.